



CERTIFICATION RS6147

Extension ou Rehaussement de Cils

Convocation à l'examen

Cher(e) Candidat(e),

Nous avons le plaisir de vous convoquer pour passer l'examen de la certification RS6147 intitulée « Extension ou rehaussement de cils ».

Comme convenu, voici les informations importantes à prendre en compte :

- Intitulé de l'épreuve : Extension ou rehaussement de cil
- Date de l'examen : Se référer à l'email reçu personnellement
- Heure de convocation : Se référer à l'email reçu personnellement
- La durée de l'examen : 2 heures
- Adresse du centre : Se référer à l'email reçu personnellement

La date de l'examen ne peut être reportée, sauf sur présentation d'un justificatif médical original transmis au plus tard dans les 24 heures.

En cas de report, pour des raisons médicales ou justifiées et après validation par le centre de formation certificateur, une nouvelle date sera transmise au candidat(e).

En tant que candidat(e) vous assurerez :

- D'être en possession de votre pièce d'identité, en cours de validité
- La présence de votre propre modèle humain à l'examen. Votre modèle doit se présenter avec vous, à l'heure.
- D'être en possession du matériel nécessaire pour passer l'examen de mise en situation professionnelle.
- Vous devez prévoir en amont le matériel nécessaire en vue de l'examen, à vos propres frais.
- Un comportement professionnel ainsi qu'une tenue vestimentaire appropriée pendant l'examen sont requis.

Matériel nécessaire à prévoir par vos soins lors de l'examen

Pour réaliser un rehaussement de cils

- Les 4 lotions pour réaliser un rehaussement
- La colle de rehaussement
- Les pads / supports en silicone (S, M, M1, M2, L)

Pour réaliser une pose d'extension cil à cil ou un volume russe

- Les différentes boîtes de cils nécessaires pour réaliser une pose cil à cil ou volume russe (longueurs, épaisseurs, courbures, poids).
- Les pinces (droite et courbée)
- La colle pour extension
- La solution de retrait

Accessoires à prévoir pour réaliser la prestation lors de l'examen

- Des mini-sticks jetables
- Des micro-brosses / goupillons jetables
- Des micro-éponges jetables
- Des patchs contour des yeux
- Des bagues jetables
- Du scotch doux

Seront fournis sur place par le centre d'examen :

- | | |
|--|------------------------|
| • La mise à disposition du poste de travail net pour l'examen avec éclairage | • Papier tissu |
| • Mobilier professionnel | • Coton |
| • Lampe sur pied | • Prises électriques |
| • Serviettes | • Désinfectant |
| • Drap d'examen | • Gel hydro-alcoolique |
| | • Masques jetables. |

Règlement des examens

Préambule

Le présent règlement général des examens a pour objet de rappeler les droits et obligations du centre de formation Institut Laugier, du centre partenaire certificateur et des candidats(es) en matière d'organisation des examens dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il constitue un cadre de référence pour l'organisation et la validation des épreuves permettant de garantir égalité et transparence. Le règlement intérieur du centre de formation préalablement signé par le/la candidat(e) lors de son entrée en formation doit également être respecté et mis en application lors de l'examen.

1. LES MISSIONS DU RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES ÉPREUVES

Le responsable des épreuves s'assure de :

- La mise en place de l'examen,
- D'organiser la disponibilité et l'identification de la salle d'examen,
- Préparer la salle d'examen (bonne organisation d'accueil),
- La mise à disposition du poste de travail net pour l'examen avec éclairage,
- Fournir au candidat(e), en fonction des spécificités de l'examen, le matériel nécessaire au déroulement de l'examen (meuble professionnel, lampe sur pied, serviettes, drap d'examen, coton, papier tissu, prises électriques, désinfectant, gel hydro-alcoolique, masques jetables...).

Le responsable de l'organisation des épreuves veille à ce que toutes les conditions matérielles soient optimales pour le bon déroulement de l'examen.

Le jury est présent lors de l'examen, et ce, durant toute la durée. Le jury ne quitte pas la salle durant le déroulement de l'examen.

2. LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONVOCATION DU CANDIDAT

Les conditions requises pour se présenter à l'examen :

- Le/la candidat(e) doit avoir suivi une formation dans le centre de formation Institut Laugier ou dans l'un de ses centres partenaires formateurs certificateurs,
- Le/la candidat(e) est inscrit(e) administrativement et convoqué(e) à la date et à l'heure prévues avec son modèle humain.
- La convocation à l'examen se fait par email personnalisé. Le/la candidat(e) devra confirmer en retour la bonne réception de l'email et confirmer sa présence avec son modèle à l'examen.
- Aucune convocation n'est adressée par voie postale.

La convocation est envoyée par email électronique personnalisé au moins 21 jours avant le début de l'examen avec la date, l'adresse du centre, l'heure de convocation, la durée de l'examen, l'intitulé de l'épreuve, ainsi que le règlement d'examen.

Aucune information concernant l'examen n'est communiquée par téléphone.

La date de l'examen ne peut être reportée, sauf sur présentation d'un justificatif médical original transmis au plus tard dans les 24 heures. En cas de report, pour des raisons médicales ou justifiées et après validation par le centre de formation certificateur, une nouvelle date sera transmise au candidat(e).

Le/la candidat(e) assure :

- La présence de son propre modèle humain à l'examen. Dans la convocation, les consignes pour le modèle sont transmises, selon l'épreuve.
- D'être en possession du matériel nécessaire pour passer l'examen de mise en situation professionnelle. La liste du matériel est précisée dans la convocation.
- Le/la candidat(e) devra prévoir en amont le matériel nécessaire en vue de l'examen, à ses propres frais.
- Un comportement professionnel ainsi qu'une tenue vestimentaire appropriée pendant l'examen sont requis.

3. L'ÉPREUVE D'ÉVALUATION

a. Le Déroulement

- L'accès à la salle d'examen n'est ouvert qu'au candidat(e) et à son modèle.
- Les candidats(es) doivent se présenter à l'entrée de la salle 30 minutes avant le début de l'épreuve (opération de contrôle d'identité).
- Chaque candidat(e) doit venir avec son propre modèle pour la mise en situation. En cas d'absence du modèle, le/la candidat(e) ne pourra pas passer l'examen, cela entraîne automatiquement la nullité de l'épreuve.
- Le/la candidat(e) devra repasser l'examen à ses frais, aucun remboursement ne pourra être accepté.
- A l'entrée, la convocation sera demandée ainsi que la pièce d'identité en cours de validité.
- Si le/la candidat(e) ne figure pas sur la liste, il ne pourra pas se présenter à l'examen.
- Le/la candidat(e) doit également apposer sa signature sur la liste d'émargement pour attester de sa présence à l'épreuve.
- Le/la candidat(e) n'est autorisé(e) à conserver avec lui/elle que le matériel expressément autorisé pendant l'épreuve. Ces points sont systématiquement rappelés en début de chaque épreuve et le/la candidat(e) devra s'y conformer.
- L'usage des téléphones mobiles ou tout autre matériel permettant de communiquer avec l'extérieur est prohibé. Ces appareils devront être éteints à l'entrée de la salle et placés dans les sacs, ou porte documents.
- Aucune nourriture ne pourra entrer dans les salles d'examen.
- La durée réelle de l'épreuve (heure de début et de fin) est indiquée en début de séance. Une horloge est placée dans la salle d'examen visible par le/la candidat(e) pendant l'épreuve.
- Pour toute épreuve non terminée à la fin de la durée réelle, le/la candidat(e) est recalé(e) entraînant automatiquement la nullité de l'épreuve. Le/la candidat(e) devra repasser l'examen à ses frais.
- Le/la candidat(e) et/ou modèle absent ou en retard à l'épreuve verront la mention «absent» portée à la place de l'émargement sur la liste du candidat(e) inscrit à l'épreuve, le /la candidat(e) est recalé(e). Le/la candidat(e) devra repasser l'examen à ses frais, aucun remboursement ne pourra être accepté.
- En cas d'incident relatif au candidat (substitution de personne ou trouble affectant le bon déroulement de l'épreuve), le/la candidat(e) ayant créé l'incident sera expulsé(e) de la salle, entraînant automatiquement la nullité de l'examen.

b. Lors de l'examen

- Le Président du jury rappelle les consignes en début d'épreuve concernant les consignes relatives à l'organisation de l'examen (modalités de sorties de la salle, risques encourus en cas de fraude ou de tentative de fraude...).
- Le/la candidat(e) se retrouve en situation professionnelle et doit savoir répondre aux modalités d'évaluations.
- Les modalités d'évaluation ont été préalablement expliquées et transmises au candidat durant sa formation selon le référentiel d'activités et de compétences à acquérir.
- Les membres du jury sont présents lors de la mise en situation professionnelle pratique et lors de l'entretien d'évaluation oral. Les membres du jury observeront le/la candidat(e) en situation.

4. LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS AUX CANDIDATS

Sur le site internet, un onglet spécifique est dédié pour prendre connaissance des résultats.

La date et l'heure des résultats sont annoncées à l'issue de l'examen, avec une explication précise pour y accéder. A l'issu de l'examen, un lien sur le mail électronique est envoyé à chaque candidat(e) pour qu'il/elle puisse activer son espace personnel.

Aucune information téléphonique n'est donnée concernant les résultats de l'examen.

Aucune contestation de la décision du jury n'est envisageable.

5. LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE MATÉRIELLE DE LA CERTIFICATION

Une cérémonie annuelle de remise des certifications est organisée chaque année en présence des membres du jury et des partenaires.

Après validation du jury de certification, un email sera adressé à chaque candidat(e) ayant réussi l'examen. Dans cet email sera joint un parchemin personnalisé au nom de chaque candidat(e) et numéroté pour une meilleure traçabilité. Le parchemin est imprimable si besoin. Aucun duplicata ne pourra être édité.

6. LA DESCRIPTION DES MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS

En cas de dysfonctionnements, le comité pédagogique va traiter la plainte et statuer de la véracité des faits. En fonction des faits, il pourra proposer des solutions ou pas, et selon, le/la candidat(e), il/elle pourra exceptionnellement repasser l'examen.

Toute fraude ou tentative de fraude ou complicité de fraude ou tentative de fraude à un examen est soumise aux dispositions de l'article 22 du décret n° 92 -657 du 13 Juillet 1992 modifié par le décret du 13 juillet 1995.

Il y aura un rappel en début d'épreuve sur les risques encourus en cas de fraude.

Sont notamment caractéristiques de la fraude les agissements suivants :

- Utilisation non autorisée explicitement de documents et matériels (ex : utilisation de moyens de communication ou d'information, recours à des « antisèches », accès aux protocoles de formation, fiches de révisions...);
- Manœuvres informatiques non autorisées (ex : copies de fichiers ou recherches dans des répertoires interdits);
- Plagiat.

Les sanctions disciplinaires applicables en cas de fraude est l'exclusion définitive de l'établissement. Toute sanction prononcée à l'encontre du candidat entraîne automatiquement la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude.

7. LES VOIES DE RECOURS

Il n'y a pas eu de voies de recours.

8. LE HANDICAP

Ces aménagements ont pour but de garantir l'égalité des chances entre les candidats (et non de créer une inégalité au détriment des candidats valides). Afin d'éviter tout vice de forme, l'établissement informe lors de l'inscription à l'examen, à chaque candidat (certains handicaps ne sont pas visibles) de la possibilité de demander à bénéficier d'un aménagement des examens et de la formation en cas de handicap.

Cette demande peut être faite par tout moyen écrit : information visible dans le dossier d'inscription, document spécifique disponible auprès du référent handicap de l'établissement.

Ce document doit être remis par le candidat ou bien envoyé par courrier avec accusé de réception à l'attention du référent handicap.

Les personnes qui peuvent solliciter un aménagement de session sont celles qui bénéficient de l'obligation d'emploi instituée par l'article L. 5212- 2 du Code du Travail.

Le candidat qui souhaite demander un aménagement d'épreuves, doit :

- Compléter le formulaire de demande d'aménagements d'épreuves, conjointement avec le centre de formation.
- Faire la demande auprès de son médecin pour une attestation de l'handicap.
- Envoyer ou remettre l'ensemble de ces documents dûment complétés à l'organisme organisateur de la session d'examen, pour l'étude de faisabilité, et au plus tard 2 semaines avant la date de démarrage de la session d'examen.

Le référent handicap aura un rôle d'accompagnant auprès de la personne concernée, dans les épreuves et veillera à la bonne mise en place de l'aménagement autorisé.

En fonction du handicap, l'Institut Laugier adaptera les épreuves. Un formulaire est prévu à cet effet et que le candidat devra remplir en amont.

9. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

La certification RS6147 intitulée « Extension ou rehaussement de cils » est accessible directement à partir du lien cliquable en forme de bouton ci-dessous.

[VOIR LE RÉFÉRENTIEL EN LIGNE](#)

[RÉFÉRENTIEL CI-APRÈS →](#)

Référenciel

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL DE CERTIFICATION	
	MODALITÉS	CRITÈRES
<p>C.1.1 - Définir la faisabilité de la réalisation de l'intensification du regard par la pose d'extension ou par le rehaussement de cils dans le but de réaliser une prestation globale de qualité en toute sécurité.</p>	<p>Mise en situation professionnelle avec le jury Entretien oral devant le jury</p> <p>Cet entretien oral est réalisé devant un jury composé de professionnels experts du domaine et un membre de la direction pédagogique.</p> <p>Le(a) candidat(e) réalise l'entretien oral avec son modèle devant le jury pendant 15 minutes.</p> <p>Avant l'exercice pratique, le jury évalue le(a) candidat(e) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la forme des yeux, des cils naturels du client (contre-indications et maladies éventuelles) - La faisabilité de la réalisation de la prestation pour intensifier le regard. - La sélection de la technique pour intensifier le regard et son argumentation. - Le choix du matériel et des produits nécessaires à la technique sélectionnée. <p>Une grille d'évaluation est utilisée par le jury.</p>	<p>E1.1 La prise en compte des attentes du client. La qualité de l'analyse des cils naturels du client, en utilisant un vocabulaire adapté. Le respect de l'analyse de la forme des yeux, des cils naturels. L'identification de contre-indications éventuelles (présence d'infections telles que la conjonctivite, les kératites, la blépharite, ou les orgelets), la prise en compte du port de lentilles oculaires ou de lunettes de vue. En cas de doute, il est recommandé d'orienter directement le client vers un ophtalmologue et d'annuler la prestation. L'évaluation de la faisabilité de la réalisation de la prestation pour intensifier le regard. La pertinence des éléments rassemblés et l'identification des informations, confidentielles, clés précisées dans la base clients dans le respect de la collecte des données sensibles et du RGPD : coordonnées personnelles, antécédents médicaux, contre-indications, handicap, grossesse, interventions chirurgicales oculaires à venir, prestations sur la zone des yeux déjà réalisées, compatibilités de la prestation avec ses activités professionnelles et sportives (yeux souvent au contact de l'eau, plongée, natation, routine beauté utilisée sur la zone des yeux).</p>
<p>C.1.2 - Identifier la solution technique adaptée en respectant l'analyse et les besoins détectés du client dans le but d'organiser le plateau technique pour la bonne réalisation de la prestation d'intensification du regard.</p>		<p>E1.2 La pertinence de la présentation de la technique proposée (pose d'extensions de cils ou rehaussement de cils). La clarté du discours et du vocabulaire utilisés pour expliquer avec pédagogie le choix de la technique pour intensifier le regard en adéquation avec la demande du client. La clarté des différentes étapes de la prestation, la durée, la tenue, l'entretien et le tarif. La clarté de l'échange avec le client et la justesse des réponses apportées aux questions posées par le client.</p>
<p>C.1.3 - Sélectionner le matériel et les produits conformes adaptés aux objectifs de la séance pour intensifier le regard tout en respectant le protocole de préparation (règles d'hygiène et de désinfection) dans le but d'optimiser la réalisation de la prestation.</p>		<p>E1.3 La sélection du matériel (goupillons, micro-brosses, sparadrap, patch pour le contour des yeux) et des produits nécessaires (démaquillant et lotions douces adaptés aux yeux et cils du client). La sélection des produits adaptés pour les extensions de cils à poser (le volume, la courbure, la longueur, le nombre de cils à poser etc.) ou le choix de la courbure idéale pour le rehaussement de cils (sélection de la bonne dimension des pads). La conformité du matériel et des produits utilisés aux normes CE (bon état, usure, condition de stockage à l'abri de la lumière et d'une source de chaleur) ainsi que le respect des dates de péremption. La connaissance des composants principaux des produits sélectionnés et leur fonction (mode d'emploi, utilisation, contre-indication, viscosité). La qualité de la préparation du plateau technique en respectant l'ordre chronologique d'utilisation du matériel nécessaire à la bonne réalisation de la prestation pour intensifier le regard. Le respect des règles d'hygiène et de désinfection requis afin de procéder à la pose d'extensions ou de rehaussement de cils. La sélection de produits adaptés aux objectifs de la séance de la prestation pour intensifier le regard afin de répondre aux attentes du client.</p>

SUITE →

C.1.4 - Réaliser la prestation d'extension ou de rehaussement de cils dans le respect du protocole (phase préparatoire et phase d'intensification) en respectant les bonnes pratiques dans l'objectif d'obtenir la satisfaction du client et un résultat de qualité.

- Préparer les cils naturels avant de procéder à la phase d'application des extensions ou du rehaussement de cils, étape déterminante afin de garantir une bonne adhérence et une excellente tenue dans le but de réaliser une prestation de qualité.
- Réaliser la pose d'extension de cils en sélectionnant judicieusement le volume, la courbure, la longueur, le nombre de cils nécessaires et adaptés à la forme des yeux et de la paupière du client dans le but de garantir une longue tenue et de le satisfaire.
- Réaliser le rehaussement de cils en s'assurant du positionnement des cils naturels sur les pads, à l'identique sur les deux paupières, et adaptés à la forme des yeux, de la paupière du client dans le but de garantir une longue tenue et de le satisfaire.

Mise en situation professionnelle avec le jury
Epreuve pratique devant le jury

Cette épreuve est réalisée avec la présence du jury composé de professionnels experts du domaine et un membre de la direction pédagogique.

Le(a) candidat(e) réalise l'exercice pratique sur son modèle pendant 1h30.

L'épreuve pratique se déroule dans des conditions réelles dans un univers identique à un institut, avec un modèle qui représente le client, et un espace de travail professionnel (lit, éclairage adapté sur le lit, déserte roulante, drap d'examen jetable).

Le(a) candidat(e) doit savoir :
- Effectuer la phase préparatoire.

Selon la technique sélectionnée :
- Réaliser une pose d'extension de cils adaptée à la forme des yeux et du regard du modèle.
- Réaliser un rehaussement de cils adapté à la forme des yeux et du regard du modèle.

Évaluation du jury

Le jury est présent pendant toute la durée de l'épreuve pratique. Le jury regarde, observe, écoute, vérifie la réalisation des différentes étapes de la prestation que le(a) candidat(e) réalise.

Le jury évalue la maîtrise des compétences et des gestes techniques acquis ainsi que le respect du temps imposé pour l'épreuve.

Le jury évalue la réalisation, avec la grille d'évaluation.

E1.4 La qualité des différentes phases du protocole sélectionné pour le client sont déterminantes pour garantir la longue tenue de la prestation pour intensifier le regard.

- **La phase préparatoire** consiste à dégraisser et préparer les cils naturels sans irriter les yeux du client pour obtenir une bonne adhérence (démaquiller les yeux, brosser les cils naturels, retirer tous les corps gras restant sur la racine des cils naturels, vérifier la régularité de l'implantation des cils naturels). Il faut également veiller à isoler les cils naturels du bas de yeux du client en les protégeant minutieusement à l'aide d'un sparadrap adapté.

- **La phase d'intensification** consiste à mettre en valeur le regard du client sans déstructurer son regard et sans alourdir sa paupière.

Bien respecter le sens chronologique de la phase d'intensification en débutant l'application du produit (pour extension ou rehaussement de cils) toujours de l'intérieur vers l'extérieur de l'œil, et ensuite étirer le produit délicatement vers l'extérieur de l'œil.

Bien respecter l'application du produit de la racine à la pointe sans déborder sur la peau, sans toucher les muqueuses du client.

- **Pour l'extension de cils**
La longueur ajoutée, le volume choisi des extensions de cils doivent être proportionnels aux cils naturels du client. La courbure doit être adaptée pour ne pas fragiliser la racine des cils naturels et ne pas alourdir la paupière.
- **Pour le rehaussement de cils**
Les pads doivent être parfaitement placés à l'identique sur les deux paupières. Pour donner une courbure au rehaussement de cils, les cils naturels du client doivent être parfaitement positionnés sur les pads, brossé un par un à la verticale avec délicatesse et précisions afin d'éviter les faux plis.

L'uniformité de la réalisation de la prestation d'intensification du regard sur les deux paupières.
La qualité de la mise en œuvre des deux phases pour la bonne réalisation de la prestation pour intensifier le regard.
La pertinence à sélectionner, selon la technique le volume, la courbure, la longueur, le nombre de cils.
La précision et la délicatesse des gestes (tenue des différentes pinces, l'isolation des cils naturels, gestuelle harmonieuse et adaptée) pour réaliser une extension ou un rehaussement de cils.
Le respect des règles d'hygiène et des temps de pose associés à la réalisation de l'extension ou du rehaussement de cils.

C.1.5 - Fournir les conseils nécessaires après la réalisation de la pose d'extension ou de rehaussement de cils en détaillant les recommandations afin de s'assurer de la réussite et de la bonne tenue de la prestation.

Mise en situation professionnelle avec le jury
Entretien final et oral devant le jury

Cet entretien oral est réalisé devant un jury composé de professionnels experts du domaine et un membre de la direction pédagogique.

A l'issue de l'épreuve pratique, le(a) candidat(e) réalise l'entretien oral avec son modèle devant la présence du jury pendant 15 minutes.

Le(a) candidat(e) exprime ses préconisations et doit savoir :

- Expliquer les conseils à suivre pour la meilleure tenue de la prestation.
- Recommander les bons gestes à adopter, les produits à éviter.
- Identifier le rythme d'entretien, les produits à utiliser pour une tenue maximum.

Le jury évalue la réalisation, avec la grille d'évaluation.

E1.5 La pertinence de l'identification des consignes d'entretien, suite à la prestation réalisée (extension ou de rehaussement de cils). Les précautions sont identiques pour les deux prestations.

La pertinence des préconisations pour l'entretien des extensions ou du rehaussement de cils afin de garantir une tenue maximale en utilisant un vocabulaire adapté (risques éventuels, allergies, rejet, gestes à respecter, routine beauté recommandée pour le contour des yeux et des cils...)
La pertinence des recommandations en concordance avec les activités du client (activités professionnelles et sportives) en utilisant un vocabulaire adapté.

- Par exemple, le candidat doit recommander à son client :
- D'éviter le contact de l'eau sur la zone des yeux, durant les 12 premières heures (idéalement 24h) : piscine, bain, visage sous la douche,
 - De ne pas de faire de sauna, hammam ou bain dans les 48 heures suivant la pose.
 - De ne pas appliquer de mascara waterproof
 - De ne jamais utiliser de démaquillant gras (toujours un démaquillant à l'eau)
 - De démaquiller les cils toujours dans le sens de bas en haut et délicatement sans frotter.
 - De ne pas utiliser de recourbeur de cils manuel ou chauffant.
 - De ne pas de faire de teinture de cils

La vérification finale auprès du client, en lui demandant de reformuler les éléments transmis, afin de s'assurer que les préconisations d'entretien ont bien été comprises et seront respectées.

Le(a) candidat(e) doit valider chaque compétence pour obtenir la certification professionnelle.